

TARIFS LOCATION DÔME

Forfait "accueil" obligatoire, applicable pour toute occupation (hors tarifs de location), comprenant : 164,50 €

- l'ouverture et la fermeture de la structure,
- l'état des lieux d'entrée et de sortie,
- la mise en place des fauteuils (inhérente à la stucture),
- les fluides,
- mise à disposition du vidéoprojecteur sur demande,
- la présence du gestionnaire d'équipement.

Forfait "permanence technique", prestation complémentaire (non obligatoire et hors tarifs de location) comprenant : 376,50 €

- le forfait "accueil",
- la mise en place du mobilier (chaises, tables, grilles, praticables, scène),
- le conseil et le soutien logistique du gestionnaire d'équipement (balance, son, lumière et essais).

Forfait ménage applicable si les services communaux doivent remettre en état la salle mise à disposition, sur la base d'un état fait par les services : 286,00 €

LOCATION DU DÔME (en plus du forfait "accueil" ou "permanence technique")	ASSOCIATIONS PONTOISIENNES	COMMERCANTS PONTOISIENS	ECOLES ⁽²⁾ ET COLLEGES (3) PONTOISIENS	ASSOCIATIONS NON PONTOISIENNES	COLLECTIVITES TERRITORIALES LOCALES, INSTITUTIONS PUBLIQUES LOCALES	ENTREPRISES	SYNDICS PROFESSIONNELS DE COPROPRIETE PONTOISIENNE ou ASSOCIATION SYNDICAT LIBRE (ASL)	CANDIDATS, LEURS REPRESENTANTS, GROUPES OU PARTIS POLITIQUES (5)
Evènements associatifs par jour (1 ^{ère} réservation/jour) ⁽¹⁾	59,50 €	NC	NC	119,00 €	NC	NC	NC	NC
Journée en semaine (9h00 - 19h00)	373,50 €	599,00 €	GRATUIT	748,50 €	GRATUIT	1 797,00 €	599,00 €	GRATUIT
Tarif horaire journée/soirée en semaine (9h00 à 23h00) Respect obligatoire du créneau horaire choisi sur la fiche de réservation (6)	41,50 €	65,50 €	GRATUIT	84,00 €	GRATUIT	196,00 €	65,50 €	GRATUIT
Jour férié (9h00 - 23h00)	897,00 €	1 315,00 €		1 433,00 €				
Samedi (9h00 à 1h00) OU dimanche (9h00 à 23h00)	748,50 €	1 095,00 €		1 194,00 €	GRATUIT	2 992,50 €		GRATUIT
Samedi (9h00 à 1h00) ET dimanche (9h00 à 23h00)	1 122,00 €	1 642,50 €		1 923,00 €	GRATUIT	4 052,00 €		
Dérogation horaire (4)	116,00 €	116,00 €		116,00 €	GRATUIT	116,00 €		

NON DISPONIBLE A LA LOCATION

NC : NON CONCERNE

(1) Une 1^{ère} réservation s'entend en jour et non en événement. Soit, 1^{ère} réservation pour un événement de 2 jours est égal à 1^{ère} réservation 59,50 € auquel s'ajoute le tarif du 2^{ème} jour.

Pour les associations pontoisiennes et non pontoisiennes justifiant d'une activité sur Pontoise, activité présentant un intérêt communal avéré et suffisant. En contrepartie, l'association ne devra pas, elle-même, soumettre l'occupation au paiement d'un prix (droit d'entrée ou autre), sauf :

- si la manifestation est réservée aux adhérents de cette association à but non-lucratif, ou
- si dans le prolongement de la règle des 4P de la direction générale des impôts, les tarifs pratiqués sont manifestement inférieurs à ceux pratiqués par le secteur concurrentiel, ou
- si l'activité entre dans les 6 manifestations payantes admises annuellement par le code général des impôts (Art. 261.7.1 du CGI).

De plus, lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au 1er alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation pourra être délivrée gratuitement (Art. L2125-1 CG3P).

- (2) Pour les écoles = exonération du forfait, réservation faite par le service Scolaire,
- (3) Pour les collèges = une réservation par an par établissement avec paiement du forfait accueil ou forfait technique,
- (4) Forfait dérogation au-delà de 1 heure du matin : dépassement d'horaire réservation jusqu'à 3h du matin. Dérogation possible le samedi et / ou dimanche seulement si lundi férié,
- (5) Gratuité uniquement pour des réunions publiques sur la durée de campagne électorale,
- (6) Toute heure commencée est due au-delà de la réservation initialement prévue.